



- UA zone correspondant au centre des entités urbaines
- UAa secteur correspondant aux constructions collectives
- UB zone correspondant aux extensions récentes - zone pavillonnaire
- UC zone mixte (habitat et activités économiques)
- UL zone de sports et de loisirs
- UV zone d'activités économiques
- UAJ zone destinée à être ouverte à l'urbanisation avec vocation principale d'habitat à court terme
- UAJa secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour des constructions collectives à court terme
- UAJb zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour les sports et les loisirs
- UAJc secteur destiné à être ouvert à l'urbanisation pour les sports et les loisirs en zone inondable
- UAJd zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour des activités économiques à court terme
- UAJYe secteur de Noireaux destiné à être ouvert à l'urbanisation pour des activités économiques (zone départementale), à court terme
- 2AU zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme (réserve foncière)
- A zone agricole
- Aa secteur agricole destiné aux activités maraîchères et horticoles
- N zone naturelle (paysage, environnement, forêts, captages)
- Na secteur de carrière (traitement des matériaux uniquement)
- Ni secteur naturel inondable
- Ns secteur naturel de sports et de loisirs liés à l'environnement
- Np éléments particuliers du patrimoine à préserver
- Npa éléments paysagers à préserver
- Npb emplacements réservés
- Exploitations agricoles en activité

